



## Retour d'expérience - Projet innovant

# Parc photovoltaïque Champ de Liveau



### Infos clés

Parc photovoltaïque au sol  
Puissance : 7 MW  
Production : 8350 MWh/an  
Investissement total : 6,1 M€  
Mise en service : 2023



+ d'info sur le label :  
<https://energie-partagee.org/label>

### Les dates clés

Déc 2019	Obtention du permis de construire
Sept 2020	Démarrage de la première phase des travaux (terrassement)
Juil 2021	Création de la SAS Ensoleille-Sol
Oct 2022	Démarrage de la deuxième phase des travaux (structure et panneaux)
Mai 2023	Mise en service de la centrale



### Présentation

#### Réhabilitation d'un site dégradé

En 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire décide de réhabiliter une ancienne déchèterie à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) pour y produire de l'énergie renouvelable. L'installation d'une centrale photovoltaïque, accompagnée d'actions en faveur de la biodiversité, a permis une revalorisation complète du site.

L'agglomération confie les études et le développement de la centrale à la Société d'Économie Mixte (SEM) Alter Énergies. Une consultation publique est organisée en octobre 2019. Aucun recours n'est déposé contre ce projet à vocation citoyenne et ancré dans le territoire. En décembre 2019, la Préfecture donne son feu vert pour la construction. L'association citoyenne locale PEPS (Projets des énergies participatives Saumuroises), née en 2018 à l'initiative d'un élu de l'agglomération, rejoint le projet après l'obtention du permis de construire, y voyant une belle opportunité d'apprentissage. Elle crée la SAS Ensoleille-Sol et réalise une belle levée de fonds citoyenne auprès d'actionnaires du territoire, d'un montant de 261 000 €.

### À la recherche d'un modèle optimal

Le projet est candidat à l'appel d'offre CRE, pour une production de 5 MWc. Il en est lauréat en avril

2020, bénéficiant ainsi d'une promesse de rachat de l'électricité (ici, par Enercoop) à un prix garanti par l'État. Les travaux débutent en octobre 2020 avec une entreprise locale. Cependant, le terrain qui totalise 11 hectares est vaste, et l'un des enjeux est d'y poser le maximum de panneaux pour produire le maximum d'électricité. Une tranche complémentaire de 2 MWc de puissance peut être installée : mais comment la valoriser au mieux ? L'appel d'offre CRE ayant été remporté pour une puissance de 5 MWc, pas question de candidater de nouveau. C'est Enercoop qui apporte la solution : cette deuxième tranche bénéficiera d'un tarif d'achat négocié en PPA (Power Purchase Agreement, ou contrat d'achat direct de gré à gré). Un modèle peu commun, qui permet de tirer profit au maximum de l'installation. Le parc photovoltaïque de 8,3 hectares est mis en service en mai 2023.



« En 2018, l'association PEPS se formait et cherchait à apprendre. Il y a eu des discussions en interne au sujet de ce projet, pour savoir si nous devions y aller, ou pas. Au final, nous avons beaucoup appris, cela a été une belle mise en lumière. Champ-de-Liveau est aujourd'hui l'un des piliers de notre savoir-faire en énergie photovoltaïque. »

Franck Lebossé – Président d'Ensoleille-Sol

## Les acteurs du projet

### À l'origine du projet

L'ancienne carrière de calcaire fait office de décharge communale de 1974 à 2001, puis est exploitée comme centre d'enfouissement par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. En 2017, l'agglomération décide de profiter de ces 11 hectares pour y construire une centrale photovoltaïque au sol, qui s'inscrit dans des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'objectif est triple : réhabiliter le site dégradé, valoriser le foncier et développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire. C'est dans cette optique territoriale qu'elle se tourne vers la SEM de Maine-et-Loire Alter Énergies, qui conduit les études et le développement.

### Du développement à la construction

En janvier 2020, un tour de table réunit la SEM, le Réseau énergies citoyennes en Pays de la Loire (RÉCIT) et l'association citoyenne PEPS. Fin 2020, Énergie Partagée se rapproche du projet pour accompagner Alter Énergies dans les négociations bancaires. PEPS est accompagnée par Énergie Partagée et RÉCIT dans sa montée en compétences sur le suivi de projets et l'investissement citoyen. PEPS crée la SAS Ensoleille-Sol en juillet 2021. En octobre, Alter Énergie lui cède des parts, ainsi qu'à Énergie Partagée, qui deviennent actionnaires de la société de projet Champ-de-Liveau.

La construction débute en septembre 2020 pour les travaux de terrassement, suivie d'une deuxième phase en octobre 2022 pour la pose des structures et des panneaux.

## En exploitation

Le site produit actuellement l'équivalent de la consommation de 3 800 personnes, soit 1,5 fois la population de Montreuil-Bellay. L'électricité est revendue à Enercoop. Alter Énergies assure l'exploitation technique et la gestion administrative et financière de la centrale.



La **SEM Alter Énergies** est une Société d'Économie Mixte initiée en 2009 par le département du Maine-et-Loire. Elle intervient auprès des collectivités pour traduire de manière opérationnelle leurs stratégies d'énergies renouvelables.



**Ensoleille-Sol** est la SAS créée en 2018 par l'association citoyenne PEPS. Dédiée aux projets photovoltaïques au sol, elle s'est diversifiée et compte aujourd'hui une deuxième branche pour les projets de toitures : Ensoleille-Toit.



**Saumur Val de Loire Agglo** favorise le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelables sur son territoire. Elle est co-signataire avec différents partenaires d'une « Charte départementale des projets EnR à gouvernance locale ».



L'association **RÉCIT** (Réseau énergies citoyennes en Pays de la Loire) fédère les structures et porteurs de projets engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes en Pays de la Loire.



Le réseau **Énergie Partagée** accompagne, finance et fédère les projets citoyens de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie partout en France. Il a investi dans Champ-de-Liveau via son outil Énergie Partagée Investissement.

## Un projet innovant

### Une valorisation hybride

La centrale est composée de deux tranches. Une première tranche de 5 MWc, lauréate d'un appel d'offre CRE, bénéficie d'un mécanisme de complément de rémunération et vend son électricité à Enercoop à un prix garanti par l'État. Une seconde tranche de 2 MWc vend également son électricité à Enercoop, via un contrat de gré à gré, un Power Purchase Agreement (PPA). Ce montage, peu répandu et ambitieux, a permis d'optimiser l'utilisation du foncier disponible sur l'ancien site de stockage, en ajoutant 2 MWc de puissance au-delà du cadre initial de l'appel d'offre CRE.

### Un modèle précurseur

Ce modèle hybride répond au contexte d'évolution du marché de l'énergie et du recul des soutiens publics. Enercoop, en tant qu'acheteur, s'engage via le PPA à un contrat d'achat direct, sans soutien de l'État. À noter cependant que pour les banques prêteuses, moins habituées à financer des projets sans garantie d'achat étatique, la présence de la tranche CRE sécurisée (5/7èmes du projet) a facilité le financement global.



« Une fois acté le principe d'une deuxième tranche de valorisation visant à exploiter les 8 ha autorisés par le permis de construire, nous avons travaillé sur sa faisabilité opérationnelle une année durant. À l'époque, cette typologie de deux tranches pour un seul raccordement était très rare, car complexe au niveau technique et en termes de financement. »

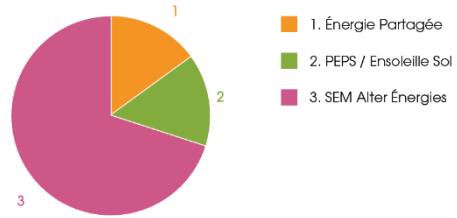
Florian Raimbault – Responsable d'opération EnR chez Alter Énergies

### Un projet 100 % territorial

Le projet est détenu uniquement par des acteurs locaux (SEM et citoyens), sans opérateur privé dans la boucle. Cela garantit que la totalité de la valeur créée par le projet profite au territoire. Une partie des bénéfices est allouée à des initiatives pédagogiques et de sensibilisation autour de la transition énergétique et écologique.

## Répartition du capital

ALTER Energies détient 70 % des parts de la société, aux côtés d'Énergie Partagée Investissement et Ensoleille-sol (issue de l'association locale PEPS) qui sont actionnaires à hauteur de 15 % chacune.



## Gouvernance

La gouvernance de la société de projet Champ-de-Liveau est assurée par un comité stratégique à majorité citoyenne. Elle repose sur le principe « 1 associé = 1 voix ».

Les décisions de l'Assemblée Générale se prennent à la majorité des actions détenues.

## Autres spécificités

La réhabilitation du site a inclus des actions pour revaloriser la biodiversité, comme l'enherbement, la création d'ouvertures pour la faune, des pondoires pour reptiles, et la plantation de haies. Les travaux ont respecté les périodes de reproduction de la faune locale. Le site peut potentiellement devenir un refuge pour la biodiversité, protégé des contraintes externes.

Une partie des revenus de la centrale est fléchée pour alimenter un budget dédié à des actions locales au profit du territoire : activités pédagogiques, expérimentation d'animation autour des panneaux, organisation de visites (avec l'office de tourisme ou pour des scolaires), sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, aux énergies renouvelables et aux enjeux de biodiversité.



Porteurs et financeurs du projet LIFE



Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable portées et maîtrisées par des collectifs citoyens et des collectivités locales.

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

ADEME



LIFE20 GIC/FR/001820 -LIFE\_LETsGO4Climate  
The LIFE\_LETsGO4Climate project has received funding from the LIFE Programme of the European Union. Le projet LIFE\_LETsGO4Climate est co-financé par le Programme LIFE de l'Union Européenne.

Plus d'informations sur :

> [Life-letsgo4climate.eu](http://Life-letsgo4climate.eu)

430 projets suivis

500 adhérents

13 réseaux régionaux

[www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)

